

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois le **18 DECEMBRE** à 20 heures 30 les membres du Conseil Municipal de MISSIRIAC se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Christelle MARCY, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 14 décembre 2023

Etaient présents : MARCY Christelle, COURTEL Isabelle, TEXIER Véronique, CARDIN Samuel, TOUZE Annie, MAILLARD Anne-Franck, ROUGIÉ Alexandre, KERRAND THERY Diane, LE CALLOCH Franck, ANGEE LE FLOCH Virginie, JOSSET Régis, LAMART Thierry

Absent donnant pouvoir : 1 – Nicolas SOMME donnant pouvoir à Diane KERRAND THERY

Absente : Isabelle TOUZE

Mme Véronique TEXIER a été élu (e) secrétaire

N° 2023 - 12 – 01

OBJET : Décision Modificative n° 6 – Budget Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2023

SECTION FONCTIONNEMENT - COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
65 / 65548	Autres contributions	10 000,00	
66 / 66111	Intérêts des emprunts et dettes	2 000,00	

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
70 / 70848	Aux autres organismes	12 000,00	



N° 2023 - 12 – 02

OBJET : Tarifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024 suivants :

CIMETIERE

Concession 15 ans	100 €
Concession 30 ans	150 €
Concession 50 ans	200 €
Jardin du Souvenir	100 €

COLUMBARIUM

Case 15 ans	100 €
Case 30 ans	150 €
Case 50 ans	200 €

CANTINE

Prix du repas 3,70 €



N° 2023 - 12 - 03

OBJET : Création d'un Conseil Municipal de Jeunes

Madame le Maire propose la création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) à compter de ce jour. Le CMJ est une instance municipale visant à favoriser la participation citoyenne et l'apprentissage de la démocratie.

Il a pour mission de collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble des enfants de la commune pour améliorer le cadre de vie, et les traduire en projets au bénéfice de tous.

D'un point de vue juridique, aucune loi ne vient réglementer la création d'un CMJ.

Sa création relève de plein droit de l'autorité municipale. Chaque collectivité détermine son fonctionnement à l'aide d'un règlement en respectant les valeurs de la République et des principes fondamentaux de non-discrimination et de laïcité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Valide la création d'un Conseil Municipal des Jeunes
- Désigne Virginie LE FLOCH ANGEE en charge du Conseil Municipal des Jeunes
- Autorise le Maire à installer le Conseil Municipal des Jeunes et à le convoquer pour l'informer de ses prérogatives une fois la proclamation des résultats de l'élection effectuée suite au dépouillement



N° 2023 - 12 - 04

OBJET : Aménagement d'une traversée piétons RD N° 168- Approbation du projet, plan de financement et demande de subvention

Madame le Maire présente le projet d'une traversée piétons sur la route départementale n° 168.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : avec 13 voix POUR

- Approuve le projet d'une traversée piétons sur la RD n° 168
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous
- Autorise le Maire à effectuer la demande de subvention au titre des amendes de police

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES	HT
Etude technique	1 000,00
TOTAL DEPENSES	1 000,00
RECETTES	
TOTAL RECETTES	
Autofinancement	1 000,00

OBJET : Décision Modificative n° 7 – Budget Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2023

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011 / 60612	Energie - Electricité	2 600,00	

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
70 / 70848	Aux autres organismes	2 600,00	

Les membres présents ont signé

<u>Nom – Prénom</u>	<u>Signature</u>	<u>Nom – Prénom</u>	<u>Signature</u>
MARCY Christelle		TOUZE Annie	
COURTEL Isabelle		LE CALLOCH Franck	
CARDIN Samuel		SOMME Nicolas	Pouvoir à Diane KERRAND THERY
TEXIER Véronique		KERRAND THERY Diane	
ROUGIÉ Alexandre		MAILLARD Anne-Franck	
LAMART Thierry		ANGEE LE FLOCH Virginie	
TOUZE Isabelle		JOSSET Régis	